Fiche de données de sécurité

1907/2006/CE, Article 31

Raison sociale

Téléphone : +33 545 69 21 21

gf@mecarun.fr

Hi-Tec International
59 rue de l'Egalité
16160 GOND PONTOUVRE – France

Fiche de Donnée de Sécurité du produit : Mécarun Engine Flush
Date de dernière modification : 12/09/2024

1 - Identification de la substance / du mélange de la société / entreprise

1 - Désignation commerciale : Mécarun Engine Flush
2 – Fournisseur : Fabricant
3 - Type d'utilisation (pour plus d'information consulter obligatoirement le mode d'emploi de la fiche technique avant toute utilisation) : Nettoyant moteurs avant vidange.
4 - Autres données : - Teneur en matières actives : %

5 - Données réglementaires : - Numéro UFI : RN6F-S12U-M00V-MPTE

2 - Identification des dangers

1 - Principaux dangers - Eléments étiquetage SGH : H226 Liquide et vapeurs inflammables GHS02 flamme. Flam.Liq.3
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT RE 2. Asp.Tox.1 GHS Danger pour la santé.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2. GHS09 Environnement.
H315 Provoque une irritation cutanée. Sin Irrit.2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit.2
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3 GHS07

DANGER Contient Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene) Hydrocarbons, C9, aromatics.

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335+H336 - Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes - ne pas fumer.
P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331 - NE PAS faire vomir.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Risques spécifiques :

3 - Principaux symptômes : Le produit ne possède pas ou n'engendre pas en cours d'utilisation d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) N°1272/2008,
Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définis à l'annexe XIII du règlement (CE) N° 1907/2006,
Le produit le possède pas de propriétés vPvB telles que définis à l'annexe XIII du règlement (CE) N°1907/2006,

3 - Composition / informations sur les composants

1 - Nom chimique : H226 Liquide et vapeurs inflammables GHS02 flamme. Flam.Liq.3
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT RE 2. Asp.Tox.1 GHS Danger pour la santé.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 2. GHS09 Environnement.
H315 Provoque une irritation cutanée. Sin Irrit.2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Eye Irrit.2
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. STOT SE 3 GHS07

- Mélange:

- N° CAS Composant :

2 - Composants apportant un danger : CAS 9098963861, EINECS 292-694-9, Numéro index 648-010-00X, Numéro enregistrement 01-2119486136-34xxxx et 01-2119488216-32-xxxx.

Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene) Flam Liq.3 STOT RE 2, H 373. Asp. Tox. 1, H 312 Acute Tox.4, H 332? Skin Irrit.2, H 315, Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3. H 335, Aquatic Chronic V3, H412. 7,5 - 15%.

CAD 918-668-5, Numéro d'enregistrement 01-2119455851-32-xxxx, Hydrocarbons, C9, aromatics, Flam Liq.3, H226, Asp Tox.1, H304, Aquatic chronic 2, H411 STOT SE 3, H335-H336. 7,5 - 15%.

Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelles.

3 - Impuretées présentantes un danger :

4 - Autres données:

4 - Premiers secours

Remarques générales : Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécirité Environnement.
LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.
Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste.
Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.
Après ingestion : Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical.

5 - Mesures de lutte contre l'incendie

1 - Moyens d'extinction :

- Recommandé : Mousse
Poudre d 'extinction
Dioxyde de carbone
Eau pulvérisée
- Contre-indiqués : Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

2 - Dangers spécifiques : Monoxide de carbone (CO) Dioxyde de carbone.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les eaux de ruissellement vers les égouts peut provoquer un incendie ou une explosion.

3 - Méthodes particulières d'intervention : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

4 - Protection des intervenants :

6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1 - Précautions individuelles : Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

2 - Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

3 - Méthodes de nettoyage : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, lient universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Utiliser du matériel antidéflagrant.
Le nettoyage à grandes eaux de quantité importantes en direction des égouts n'est pas autorisé
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 - Manipulation et stockage

1 - Manipulation:

- Mesures techniques : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8).
Si possible, utiliser un système de transfert clos.
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Précautions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outiles ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incentidies, les dèversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements.
- Conseils d'utilisation : Cf Fiche Technique.

2 - Stockage:

- Précautions : Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outiles ne produisant pas d'étincelle.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Les équipements appropriés pour faire face aux incentidies, les dèversements et les fuites doivent être facilement accessibles.
Mise à la terre des équipements.
- Conditions de stockage : Selon les exigences particulières relatives au lieu de stockage, prévoir un système de rétention.
Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Ne pas stocker avec des substances oxydates ou acides.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Matières incompatibles: - Matériaux d'emballage :

8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

1 - Mesure d'ordre Technique : Sans autre indication, voir point 7.
Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

Hydrocarbons, C9, aromatics.

DNEF (CONSOMMATEURS) Dermal - Long terme, effets systémiques : 11mg/kg bw/day
Inhalation : Long terme, effets systémiques : 32mg/m3/24h.
Oral - Long terme, effets systémiques : 11mg/kg bw/day
(TRAVAILLEURS) : Dermal - Long terme, effets systémiques : 25mg/kg bw/day
Inhalation - Long terme, effets systémiques : 150mg/m3/8h.

2 - Paramètre de contrôle : Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.
Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisé.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Favoriser ma mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

3 - Equipment de protection individuelle :
- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas de risque d'exposition au-delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.
Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.
Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
- Protection des mains : Gants de protection ;
Norme EN 374
Changer régulièrement les gants.
Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation des gants.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration et de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives…)
Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Caoutchouc fluoré (Viton).
Gants en PVA
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériel, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Epaisseur du matériau recommandé : > ou égal selon fabricant.
Le temps de pénétrations exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétrations mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.
Valeur pour la perméabilité : aux > ou égal selon fabricant.
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Vêtement de travail protecteurs.

9 - Propriétés physiques et chimiques

1 - Etat Physiques:
- Forme : Liquide
- Couleur : Incolore
- Odeur : Caractéristique

2 - Valeur du pH: Non déterminé
3 - Température de decomposition : Non déterminé

4 - Point éclair: 23 - 60°C

5 - Température d'auto-inflammation: 230°C

6 - Caractéristiques d'explosivité: Le produit n'est pas explosif, toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

7 - Pression de vapeur: Non déterminé 8 - Densité de vapeur:

9 - Masse volumique: 0,9 Kg/L

10 - Solubilité: Peu soluble

11 - Coefficient de partage n-octanol/eau: Voir chapitre 12 12 - Température de solidification:

10 – Stabilité et réactivité

1 – Stabilité : Aucune réaction dagereuse connue.

2 - Conditions à éviter : Chaleur / source de chaleurEviter l'accumulation de charges électrostatiques.

3 - Matières à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4 - Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone
La combustion génère des oxydes de carbone

11 - Informations toxicologiques

Toxicité aigüe : Cas : 90989-38-1 Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene)
Oral : LD50 (supplémentaire) : 3523 mg/kg (RAT)
Dermique : LD50 (supplémentaire) : 12126 mg/kg (LAPIN)
Inhalatoire : LC50 (supplémentaire) : 27000 mg/l (RAT) (4H)

Hydrocarbone? C9, aromatics
Oral : LD50 : 3492 mg/kg (RAT) (OECD 401)
Dermique : LD5 >3160, 24h mg/kg (LAPIN) (OECD 402)
Inhalatoire LC50 >6193 mg/l (RAT) (OECD 403)

Par voie orale, cutanée et par inhalation : Les donées disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis.

1 - Effets locaux : Effet primaire d'irritation :
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires grave/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

2 – Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité chronique : Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) : - Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.
- Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
5 - Toxicité à long terme:
6 - Effets spécifiques :

12 – Information écologiques

1 – Toxicité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

2 - Persistance / dégradabilité : CAS 90989-38-1 Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene) Milieu aérobie - intrinsèquement biodégradable.

Milieu anaérobie - Biodégradable dans des conditions de dénitrification.

Hydrocarbons, C9, aromatics
78%, 28 jours % (-) (OECD 301F)
Facilement biodégradable

3 - Bioaccumulation : CAS 90989-38-1 Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene) Log Pow 3,2 (-)

4 - Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique.
Toxique chez les poissons.

5 - Autres:

Valeur DCO et DBO5 : Information non disponible.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux de canalisations.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuites d'une petite quantité dans le sous-sol. Toxique pour les organismes aquatiques.

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006;
Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006

13 – Considérations relatives à l'élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.
Des données concernant l'utilisation par le consommateur sont nécéssaires pour déterminer le code déchet.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
Ne pas découper, perforer ou souder sur ou à proximité des emballage vides.
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.
Ne pas incinérer un emballage fermé.
Le produit et l'emballage ne sont pas rejetables en milieu naturel, ni dans les égouts.
Faire enlever par une entreprise agrée et habilitée cf liste préfectorale.
Dans tous les cas se plier à la réglementation nationale et locale en vigueur.

14 – Informations relatives au transport

0 - Pictogrammes:

1 - Numéro ONU: UN1993

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pas visqueux) (xylènes, Hydrocarbons, C9, aromatics).
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (XYLENES, Hydrocarbons, C9 aromatics)

2 - par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF:

- Terre Classe : 3 (F1) Liquides inflammables
- Terre Groupe : III

- Terre Tunnel : 3
D/E
- Terre QL :
- Terre Etiquette :

3 - maritime IMDG:
- Mer Classe :
- Mer Label :
- Mer EMS : Attention : Liquides inflammables;
Indice Kemler : 30 F-E, S-E
- Mer Groupe :
- Mer marine pollutant :

4 - aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- Air Classe :
- Air Label :
- Air Groupe :

15 - Informations réglementaires

1 - Réglementations communautaires:

DANGER Contient Hydrocarbures aromatiques en C8 (xylene) Hydrocarbons, C9, aromatics.

H226 - Liquide et vapeurs très inflammables
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes ; à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H335+H336 - Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes - ne pas fumer.
P261 - Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331 - NE PAS faire vomir.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 - Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2 - Autorisations:

3 - Restrictions:

16 – Autres informations

Téléphone Centre Antipoison : 01.40.05.48.48
Produit réservé au nettoyage moteurs avant vidange.

N.B. : Nos informations sont données de bonne foi, en l'état de nos connaissances actuelles. Nous pouvons apporter des modifications en fonction de nouvelles réglementations ou de connaissances techniques nouvelles.
DLUO (Date limite utilisation optimale) de 24 mois